

Dossier de Presse

Conférence de presse du 23 mai 2024

**ARRÊT TOTAL
D'ACTIVITÉ**

À compter du 3 juin 2024



Soutenez-nous en signant
notre pétition

QUI SOMMES-NOUS ?



Aude d'ABBADIE-SAVALLI
Co-Présidente de la FHP OI



Dr Mathias DELEFLIE
Co-Président de la FHP OI



Sylvie CLAIN-VITRY
Déléguée régionale de la FHP OI



Dr Christine KOWALCZYK
Présidente URML OI



Dr Mickael BEGUE
Représentant CSMF Réunion



Mme Brigitte CHANE HIME
Présidente de la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers du système de santé (CSDU)

Une décision inédite de mise en péril de la pérennité des cliniques et hôpitaux privés et du secteur libéral

Le financement des établissements de santé repose en 2024 sur une discrimination aussi assumée qu'injustifiable :

- Le gouvernement a décidé de n'augmenter les financements accordés aux cliniques et hôpitaux privés de MCO (médecine/chirurgie/obstétrique) que de **0,3%** alors que les hôpitaux publics bénéficieront de **4,3%**, sachant que les tarifs sont déjà inférieurs dans le privé.
- La hausse des tarifs versée aux établissements de soins médicaux et de réadaptation privés ne sera que de **1,1%** contre **3,5%** pour les établissements SMR publics, sachant que les tarifs du privé sont déjà jusqu'à deux fois moins importants que ceux du public.
- Nous sommes encore en attente d'éléments concernant la campagne pour la psychiatrie, cependant nous devrions selon toute vraisemblance retrouver un différentiel de tarifs entre le privé et le public.

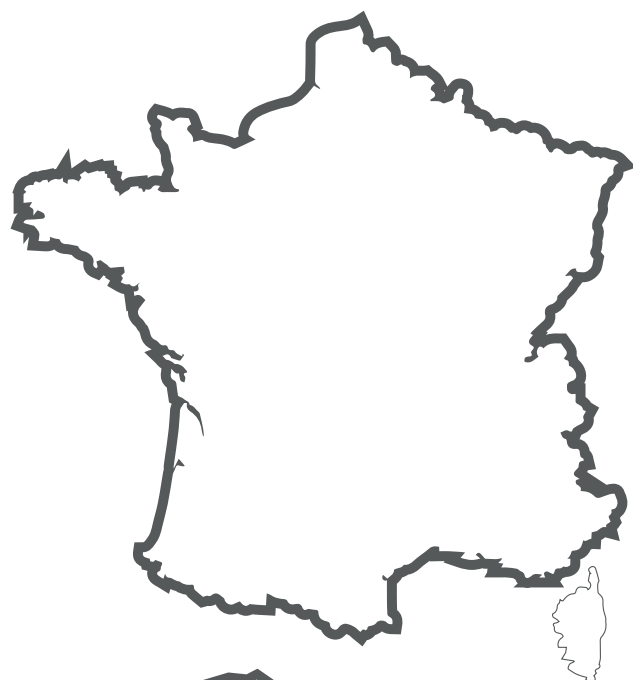
Un déni grave du rôle de l'hospitalisation privée dans l'accès aux soins de la population.

À La Réunion où l'hospitalisation privée est un acteur incontournable, les impacts de cette politique tarifaire sont plus qu'inquiétants à court terme pour « notre » avenir, avec un risque sur la pérennité de l'offre locale et un coût certain à payer quant à la santé des Français.

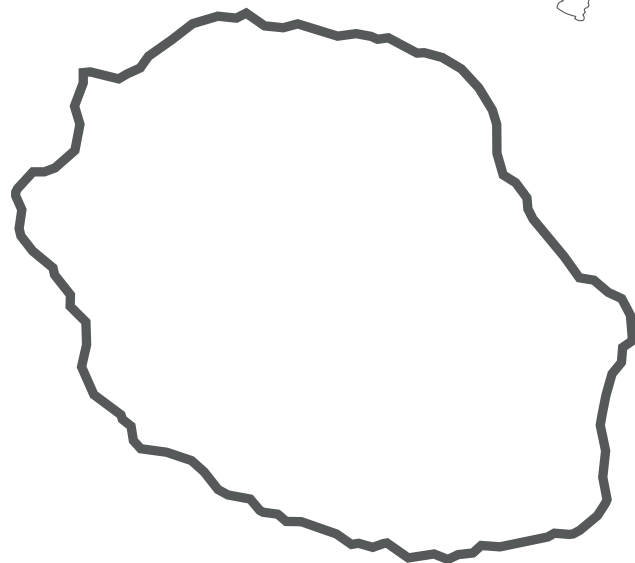
A situation inédite, réaction inédite : décision d'une série d'actions, dont un arrêt total d'activité à compter du 3 juin 2024.

Positionnement de l'offre privée et libérale en France et à La Réunion

1 030 cliniques et hôpitaux privés
160 000 salariés
40 000 médecins
9 millions de patients par an
35% de l'activité hospitalière
18% des dépenses d'assurance maladie



19 cliniques
3 500 salariés
1400 médecins libéraux
100 000 patients par an
40% de l'activité hospitalière
20% des dépenses d'assurance maladie



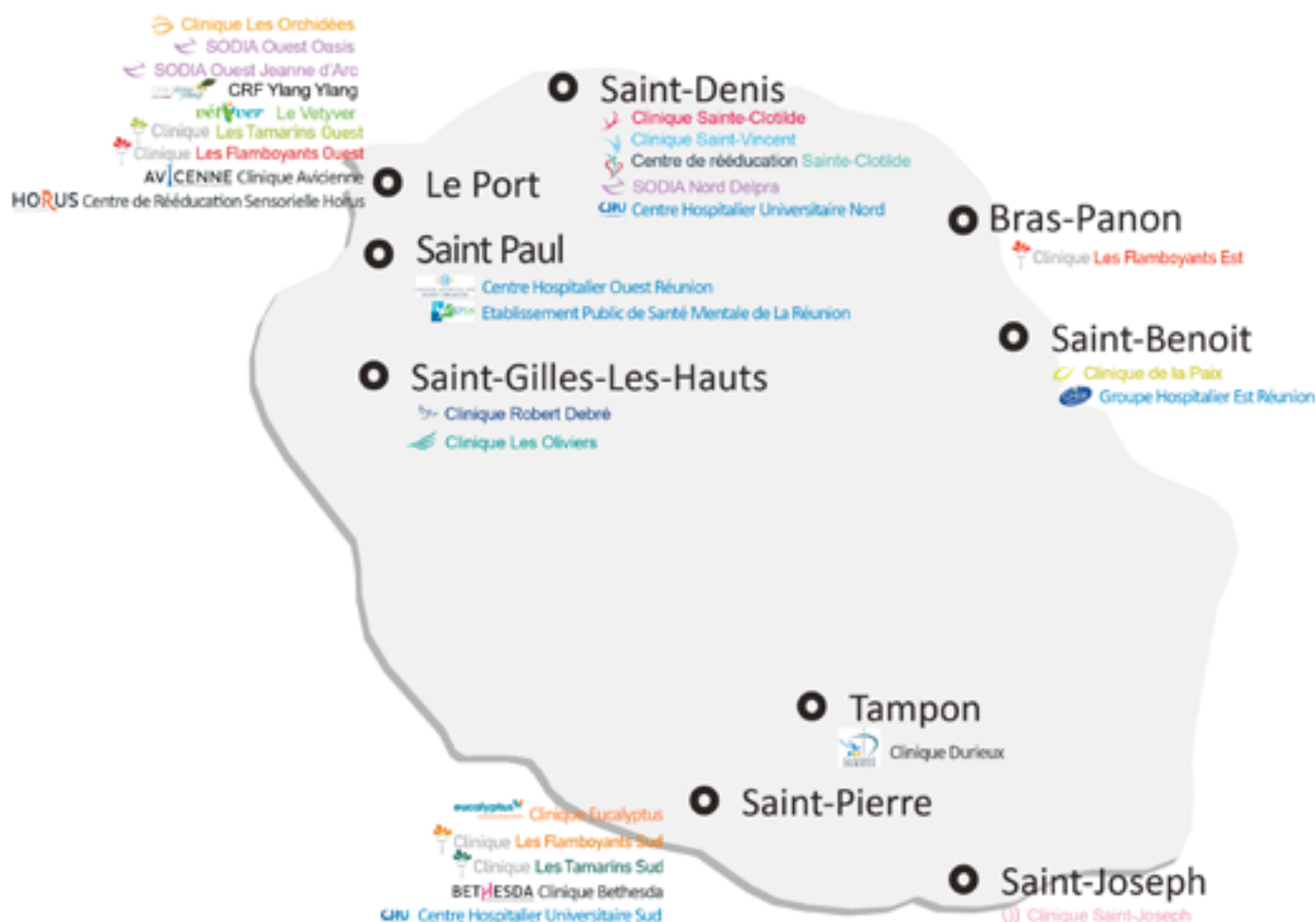
Les cliniques et les hôpitaux privés accueillent sans distinction tous les patients qui le souhaitent.

Cela inclut ceux présentant diverses pathologies ainsi que les bénéficiaires de l'assurance complémentaire santé solidaire (CSS, anciennement CMU).

Tous les établissements privés et leurs médecins libéraux fournissent des soins de qualité. Soulignons encore que les personnels de santé, quel que soit le statut de l'établissement au sein duquel ils exercent, sont formés de la même façon, ont les mêmes compétences, le même engagement et méritent donc une reconnaissance identique. Par ailleurs, les médecins libéraux prennent très largement leur part dans la permanence des soins en établissement (PDSES) souvent même sans rémunération ni reconnaissance des ARS.

Cartographie des établissements privés et publics à La Réunion

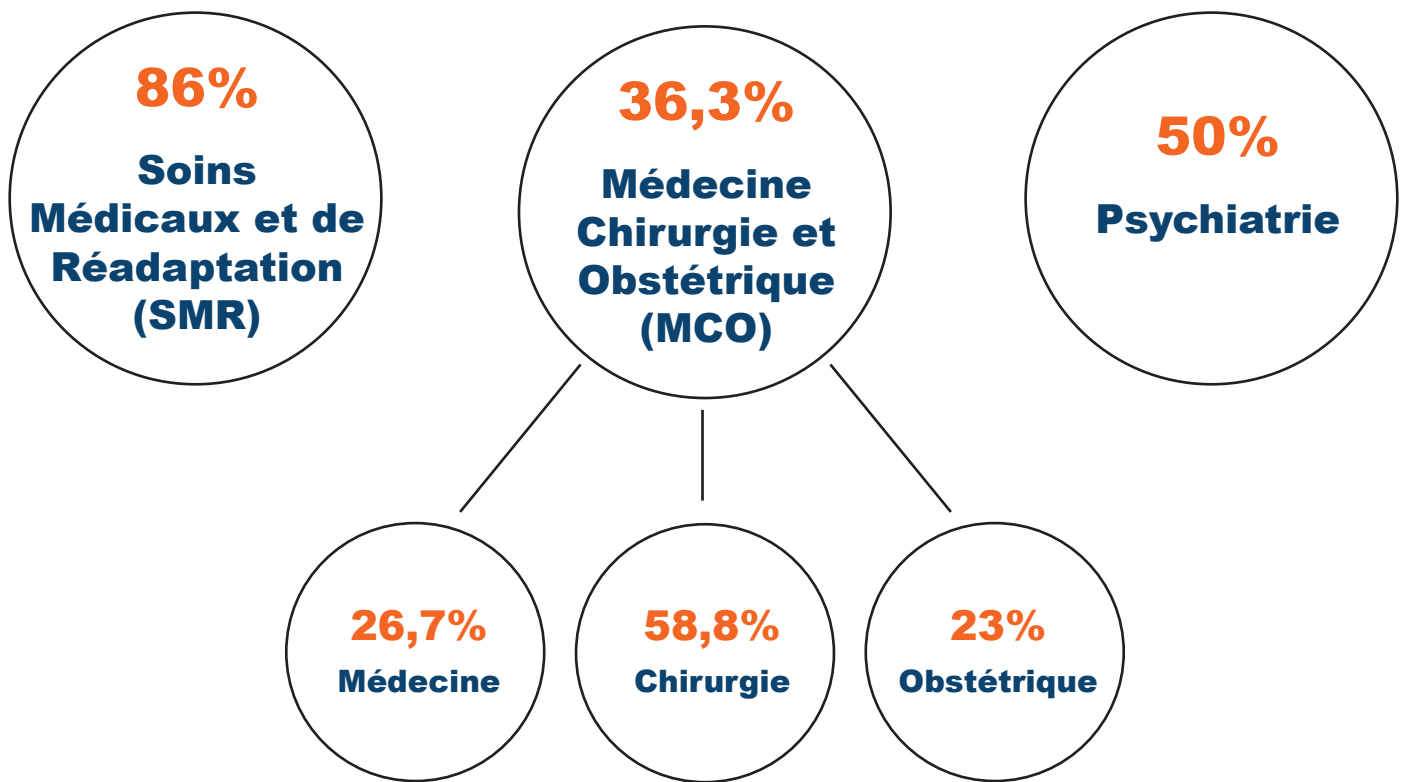
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ - LA RÉUNION



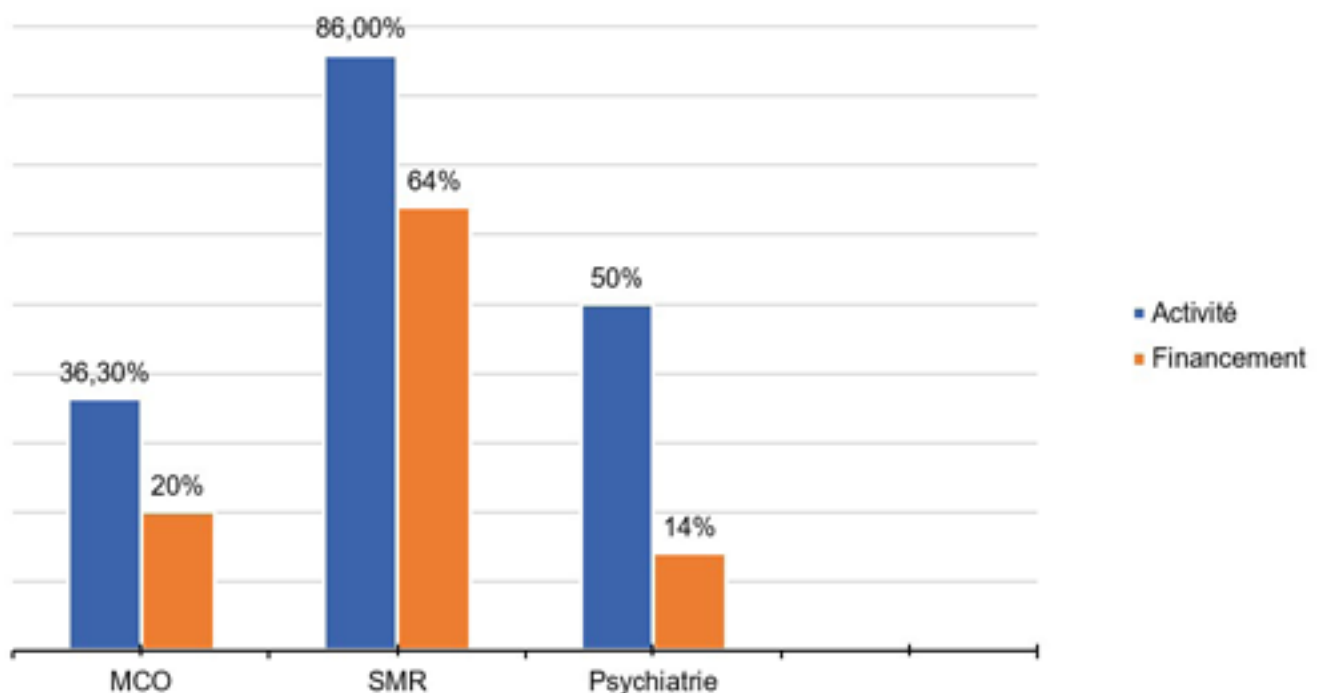
À La Réunion, le secteur privé joue **un rôle majeur** dans l'offre de soins et garantit :

- La **liberté** de choix du patient
- L'accès aux soins « **pour tous** » dans le privé : 40% des patients hospitalisés sont bénéficiaires de la C2S (anciennement CMU)
- Des **spécialités** uniquement portées par le secteur privé
- Une participation à la **permanence des soins**
- Des prises en charge de proximité comme des activités hautement spécialisées et des **pôles d'excellence**, des activités et des **pratiques innovantes**
- **Réinvestissement** au profit du territoire et de l'offre de soins (ouverture de nouvelles cliniques SMR et PSY, nouveaux équipements)
- La mise en œuvre de **coopérations** et de filières de soins efficaces
- De meilleurs résultats de **qualité** (certification Haute Autorité de Santé)
- L'emploi et le **dynamisme économique** des microrégions de l'île

Contribution essentielle des cliniques dans l'offre de soins à La Réunion



Part d'activité vs financement des cliniques dans l'offre de soins à La Réunion



Une politique gouvernementale de sous-financement des cliniques et de tarifs différenciés

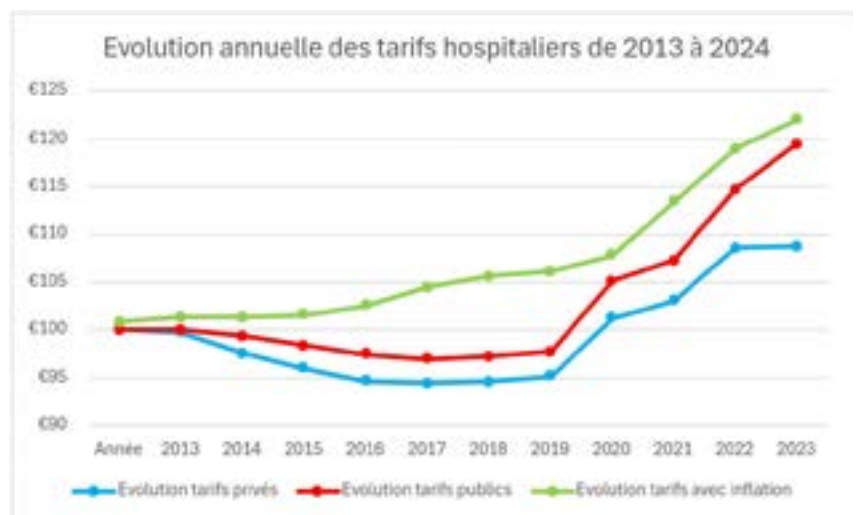
Evolution sur 10 ans des tarifs publics/privés

+9 points pour le privé

+20 points pour le public

Pour rappel, avant la dernière campagne tarifaire, un **différentiel de tarif** public/privé s'établit à **20% en MCO** (avec les honoraires médicaux intégrés), **30 à 35% en SMR** et jusque **300% en psychiatrie**, et ce à activité comparable.

Année	Evolution tarifs privés	Evolution tarifs publics
2013	100,0	100,0
2014	99,8	100,0
2015	97,6	99,4
2016	96,0	98,4
2017	94,7	97,5
2018	94,5	97,0
2019	94,6	97,2
2020	95,2	97,8
2021	101,3	105,1
2022	103,1	107,3
2023	108,6	114,7
2024	108,8	119,5



En 2023, pour la **première fois le secteur hospitalier privé connaît un déficit sectoriel**, avec près de 40% des établissements en pertes d'exploitation.

En 2024, **60 % des établissements seront déficitaires en fin d'année**, compte tenu d'une inflation non financée estimée à 510M€ d'euros.

La fermeture des cliniques et hôpitaux privés générerait un coût estimé entre 4 et 5 milliards d'euros par an.

Les financements des établissements de santé privés dépendent à 90 % des décisions gouvernementales.

Conséquences de la réforme sur les acteurs privés et libéraux

La décision tarifaire discriminante aggrave la situation déjà critique des établissements de santé privés et de l'exercice libéral.

L'iniquité salariale des professionnels des établissements de santé privés plus forte à La Réunion :

- **14% d'écart salarial en France** entre le public et le privé sur le plan national.
- **53 % d'écart à La Réunion** avec la sur-rémunération dans le secteur public.

Distorsion de concurrence et problématiques d'attractivité qui mettent en péril la qualité et la continuité des soins.

Répercussions sur l'accueil des stagiaires et des internes (près d'un millier d'infirmiers, aides-soignants...par an).

Une politique de santé qui met en péril la médecine libérale

- Pas d'évolution des tarifs de la classification commune des actes médicaux (CCAM) depuis 2004 + Tarif bloqué pendant la durée de la convention sauf avenant
- Impossible augmentation des salaires des 40 000 collaborateurs des médecins
- Impossibilité de porter de nouvelles organisations pour améliorer les prises en charge et l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire
- Des orientations politiques qui participent à la désertification médicale

Fragiliser la médecine libérale :

- **C'est fragiliser l'ensemble du secteur privé** en pénalisant l'exercice médical en leur sein.
- **C'est aussi fragiliser l'offre médicale libérale de ville** et à ce titre la couverture des territoires.

Conséquences de la réforme sur le système de soins



Restriction de liberté de choix du patient



Une médecine à deux vitesses



Disparition de certaines prises en charge localement



Mise en difficulté et dégradation des soins dans le public



Dégradation de l'offre de soins au global



Augmentation très significative des dépenses de l'assurance maladie



Accentuation du déficit de l'état



Perte de chances pour les patients



Fermetures d'établissements



Licenciements



Accentuation de l'iniquité salariale

Un arrêt total d'activité à compter du 3 juin 2024

Décision de **suspendre totalement nos activités** → L'arrêt d'activité concernera l'ensemble des activités des cliniques et hôpitaux privées (Médecine Chirurgie Obstétrique, Soins Médicaux et de Réadaptation, Psychiatrie, Hospitalisation à Domicile), à l'exception de la dialyse.

Quand ? **A partir du 3 juin 2024**

Pour combien de temps ? **Trois jours reconductibles du 3 au 5 juin pour toutes les activités**. Une semaine reconductible, du 3 au 9 juin, pour les urgences et la permanence des soins.

Sur La Réunion concrètement :

18 établissements privés de santé à l'arrêt

Impact sur la permanence des soins à l'exception de la dialyse pour les patients pris en charge dans les structures privées.

=> Toutes les urgences seront ré-adressées vers les établissements publics.

Arrêt de la Chirurgie toutes spécialités (*orthopédie, vasculaire, urologie, gynécologie, digestif, gastro-enterologie, bariatrie, maxillo-facial, ophtalmo dont la chirurgie de la rétine, ORL, dentaire et stomato, plastique reconstructrice et esthétique*) avec fermeture des blocs opératoires.

Pas d'accueil de patients en chimiothérapie et radiothérapie les 3, 4 et 5 juin.

Aucune nouvelle entrée en Psychiatrie, Soins Médicaux de Réadaptation et Hospitalisation à Domicile. Continuité des soins pour les patients déjà pris en charge.

Fermeture des accueils de soins non programmés (130 passages jour).

Fermeture de plusieurs cabinets de consultations des médecins libéraux en clinique.

Notre mobilisation ne se fait pas contre les patients mais au contraire pour préserver durablement l'accès aux soins et le libre-choix des patients.

Nos revendications communes

- **Une équité tarifaire**
- **La fin de la discrimination sociale sur les salaires de l'hospitalisation privée**
- **La reconnaissance de l'activité, des missions de santé au public et de l'efficacité du secteur**
- **L'adaptation de la réforme du financement en SMR et PSY**
- **Visibilité des financements : un engagement immédiat à élaborer un nouveau protocole de pluriannualité 2025-2030**
- **Valorisation de l'attractivité de l'exercice médical dans un contexte de démographie médicale contraint**

ENSEMBLE,
DÉFENDONS L'ACCÈS AUX SOINS !

Rejoignez le mouvement.
Signez la pétition !



75 000 signatures à ce jour : Poursuivons notre mobilisation !

POUR DÉFENDRE L'ACCÈS AUX SOINS DES FRANÇAIS, DÉFENDONS L'HOSPITALISATION PRIVÉE !

Chère patiente, cher patient,

Aujourd'hui, nous nous adressons à vous avec une urgence capitale pour la préservation de votre système de santé.

En effet, le Gouvernement a porté un coup sévère à l'hospitalisation privée en refusant de donner aux cliniques et hôpitaux privés les moyens d'accomplir leurs missions pour 2024, malgré une inflation record qui frappe le secteur.

Ces annonces actent de façon assumée un soutien clairement différencié entre le secteur hospitalier public et le secteur hospitalier privé, marquant une discrimination forte envers ce dernier. Elles actent également une injustice forte envers les personnels soignants du secteur privé, en l'absence de financements contribuant aux revalorisations salariales.

Pénaliser l'hospitalisation privée qui prend en charge 35 % de l'activité hospitalière en France pour 18 % des dépenses publiques, c'est pénaliser l'ensemble du système de santé et porter préjudice à tous. C'est aussi mettre en danger les établissements de santé qui assument à La Réunion 35% de l'activité médecine chirurgie obstétrique, 84 % des soins médicaux et de réadaptation, 50 % de la psychiatrie...

Le Gouvernement doit ouvrir les yeux, car en affaiblissant l'hospitalisation privée et la médecine libérale, c'est tout le système de santé et les coopérations public-privé indispensables sur les territoires qu'il affaiblit. Les premiers à subir les conséquences de cette injustice seront les 9 millions de patients qui, dans toute la France, font confiance à l'hospitalisation privée pour les soigner en proximité.

Ensemble, faisons entendre notre voix et défendons notre droit à des soins de qualité, accessibles à tous et partout sur le territoire.

Merci de votre soutien!



Soutenez-nous en signant **notre pétition**

JEU DES 7 DIFFÉRENCES



VOUS N'EN TROUVEZ PAS ?

C'EST NORMAL.

Il n'y a aucune différence

entre les missions accomplies par l'hospitalisation publique et par l'hospitalisation privée au service des patients, à autorisation d'activité identique.

Pourtant, en 2024, le ministre de la Santé a décidé d'augmenter **quatorze fois plus** les tarifs des hôpitaux publics que ceux des hôpitaux privés.

Ce n'est pas sérieux !



Soutenez-nous en signant
notre pétition

**MONSIEUR LE MINISTRE
DE LA SANTÉ,
STOP AUX DIFFÉRENCES,
PLACE À LA RECONNAISSANCE !**

FHP FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE
Des hôpitaux et cliniques *à missions*

JEU DES 7 DIFFÉRENCES



VOUS N'EN TROUVEZ PAS ?

C'EST NORMAL.

Il n'y a aucune différence entre une infirmière d'un hôpital privé et une infirmière d'un hôpital public : mêmes missions auprès des mêmes patients !

Pourtant, en 2024, le ministre de la Santé a décidé qu'**aucune revalorisation des salaires** ne serait accordée aux personnels soignants du privé.

Ce n'est pas sérieux !



Soutenez-nous en signant
notre pétition

**MONSIEUR LE MINISTRE
DE LA SANTÉ,
STOP AUX DIFFÉRENCES,
PLACE À LA RECONNAISSANCE !**

FHP FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE
Des hôpitaux et cliniques *à missions*

JEU DES 7 DIFFÉRENCES



VOUS N'EN TROUVEZ PAS ?

C'EST NORMAL.

Il n'y a aucune différence

entre un patient d'un hôpital privé et un patient d'un hôpital public. L'hospitalisation privée accueille 9 millions de patients, est ouverte à tous et prend en charge toutes les pathologies.

Pourtant, en 2024, le ministre de la Santé a décidé de **discriminer l'hospitalisation privée**, en ne lui donnant pas de moyens suffisants pour soigner, innover, et augmenter ses personnels soignants.

Ce n'est pas sérieux !



Soutenez-nous en signant
notre pétition

**MONSIEUR LE MINISTRE
DE LA SANTÉ,
STOP AUX DIFFÉRENCES,
PLACE À LA RECONNAISSANCE !**

FHP FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE
Des hôpitaux et cliniques *à missions*

JEU DES 7 DIFFÉRENCES



VOUS N'EN TROUVEZ PAS ?

C'EST NORMAL.

Il n'y a aucune différence

entre les missions accomplies par l'hospitalisation publique et par l'hospitalisation privée au service des patients, à autorisation d'activité identique.

Pourtant, en 2024, le ministre de la Santé a décidé d'augmenter **trois fois plus** les tarifs des hôpitaux publics que des hôpitaux privés.

Ce n'est pas sérieux !



Soutenez-nous en signant
notre pétition

**MONSIEUR LE MINISTRE
DE LA SANTÉ,
STOP AUX DIFFÉRENCES,
PLACE À LA RECONNAISSANCE !**

FHP FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE
Des hôpitaux et cliniques *à missions*

JEU DES 7 DIFFÉRENCES



VOUS N'EN TROUVEZ PAS ?

C'EST NORMAL.

Il n'y a aucune différence entre un patient d'un hôpital privé et un patient d'un hôpital public. L'hospitalisation privée accueille 9 millions de patients, est ouverte à tous et prend en charge toutes les pathologies.

Pourtant, en 2024, le ministre de la Santé a décidé de **discriminer l'hospitalisation privée**, en ne lui donnant pas de moyens suffisants pour soigner, innover, et augmenter ses personnels soignants.

Ce n'est pas sérieux !



Soutenez-nous en signant
notre pétition

**MONSIEUR LE MINISTRE
DE LA SANTÉ,
STOP AUX DIFFÉRENCES,
PLACE À LA RECONNAISSANCE !**

FHP FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE
Des hôpitaux et cliniques à *missions*